

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DAC 12 Subventions (115.000 euros) à 18 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 18 associations;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Jean-Claude Berutti, ayant son siège social 3, rue Debelleye Chez Design By O 75003 PARIS, pour le spectacle Confidence africaine, présenté au Lucernaire du 8 janvier au 1er mars 2014. 164001 ; 2014_01902.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre des idées, ayant son siège social au 106, rue de brancion 75015 Paris, pour le spectacle Le projet Luciole, présenté au Montfort du 21 janvier au 15 février 2014. 169321 ; 2014_00172.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Sylsyl, ayant son siège social au 10, rue de la Justice 75020 Paris, pour le spectacle Une révolution, présenté à la Manufacture des Abbesses en janvier 2014. 41640. 20382 ; 2013_06946.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Madani Compagnie, ayant son siège social 25, rue du Docteur Vinaver 78520 Limay, pour le spectacle Je marche dans la nuit par un chemin mauvais, présenté au Théâtre de la Tempête du 14 mars au 13 avril 2014. 175981 ; 2014_01250.

Article 5: Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Theodoros Group, ayant son siège social 10, allée Pernette du Guillet 75019 Paris, pour le spectacle Norma Jeane, présenté au Théâtre 13 du 4 mars au 13 avril 2014. 176181 ; 2014_02660.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Agence de Voyages Imaginaires, ayant son siège social au 117, rue Traverse Bovis l'Estaque 13016 Marseille, pour le spectacle Trois destinations avec l'Agence de voyages imaginaires, présenté au Théâtre 13 du 7 janvier au 16 février 2014. 175241 ; 2014_01462.

Article 7: Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Véhicule, ayant son siège social 33, rue Traversière 75012 Paris, pour le spectacle Looking for Lulu, présenté au Théâtre de l'Opprimé du 3 au 19 janvier 2014. 168841 ; 2013_08314 .

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Hypermobilité, ayant son siège social 54, avenue Simon Bolivar 75 019 Paris, pour le spectacle Homme pour homme, présenté au théâtre de La Tempête du 16 janvier au 16 février 2014. 37182 ; 2014_02336.

Article 9: Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Les sens des mots, ayant son siège social 59, rue Doudeauville 75018 Paris, pour le spectacle Corps étrangers, présenté au théâtre de La Tempête du 17 janvier au 16 février 2014. 175681 ; 2014_01043.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Théâtre du Mantois ayant son siège social 28, rue de Lorraine 78200 Mantes la Jolie, pour le spectacle Jeanne Barré, la voyageuse invisible, présenté au Théâtre Dunois du 8 au 19 janvier 2014. 169341 ; 2014_01644.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie La Mandarine blanche ayant son siège social 42, avenue Edouard Vaillant 94507 Pantin, pour le spectacle La femme oiseau, présenté au Théâtre Dunois du 5 au 16 mars 2014. 1602 ; 2014_01297.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association La Soupe ayant son siège social 9, rue du Champé 57000 Metz, pour le spectacle Eden market - Chroniques d'Hyperette, présenté au théâtre Dunois du 30 avril au 6 mai 2014. 178022 ; 2014_01771.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Akselere, ayant son siège social 65, rue des Rosies 14000 Caen, pour le spectacle trilogie "Sleeping Beauty", "Crowning Glory" et "Mary Brown", présenté au Théâtre Dunois du 2 au 11 avril 2014. 179161 ; 2014_02612.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Astral ayant son siège social Route de la Pyramide 75012 Paris, pour le spectacle Têtes de Broussailles, présenté au Théâtre Astral du 9 mars au 18 juin 2014. 58581 ; 2014_02406.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Def Maira, ayant son siège social 68, rue de Longpont 91310 Longpont sur Orge pour le spectacle L'Humanité, présenté à La Loge du 25 au 28 mars 2014. 176502 ; 2014_01718.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association J'y pense souvent (...), ayant son siège social 58, rue Beaumarchais 93100 Montreuil, pour le spectacle AIR, présenté au Théâtre de la Cité Internationale du 3 au 8 février 2014. 173901 ; 2014_01705.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Display, ayant son siège social 77, avenue de la République 75011 Paris, pour le spectacle Coloc, présenté au Théâtre de la Cité Internationale du 27 janvier au 5 février 2014. 173043 ; 2014_01700.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Le Paris des Femmes, dont le siège social est situé 36, rue des Mathurins 75009 Paris, pour le festival d'auteurs de théâtre à Paris Le Paris des femmes présenté au Théâtre des Mathurins les 10, 11, 12 janvier 2014. 173043 ; 2014_01700.

Article 19 : La dépense correspondante, soit 115.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.